TRANSMIS LE 27/10/2026
REÇU LE 27/10/2026
AFFICHÉ LE 28/10/2026
NOTIFIÉ LE 28/10/2026
PUBLIÉ LE 28/10/2026
EXÉCUTOIRE LE

2026/...

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Caractère Exécutoire
Le 28 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

---

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
M. Patrick BOULLÉ

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-G. (Val d'Oise)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : JEUNESSE – APPROBATION DES PROJETS 2026/2027 DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 1er du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Franck GAILLARD, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Jacques DUCROCQ, Sophie FERREIRA, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Rokhaya ESNAULT, Marc VASSEUR, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Nadine SENSE : Claire LE BERRE
Céline HECQUET : Dominique ASARO
Roland CHANUDET: Patrick BOULLÉ

ABSENTS
Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

****

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Jeunesse

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026
DÉLIBÉRATION n°21

OBJET : JEUNESSE – APPROBATION DES PROJETS 2026/2027 DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ).

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2007, portant création du Conseil Municipal de Jeunes âgés de 11 à 15 ans,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2008 portant sur la modification de la constitution du Conseil Municipal de Jeunes et instituant un Conseil Municipal des Jeunes collégiens,

VU l'élection du Conseil Municipal des Jeunes du 14 novembre 2025,

CONSIDÉRANT la constitution des commissions Cadre de vie, Vie Sociale, Sports Loisirs Evénements par le conseil municipal des jeunes le 16 décembre 2025,

CONSIDÉRANT le travail mené au sein des commissions et les projets d'actions présentés lors du Conseil Municipal des jeunes du vendredi 12 juin 2026,

Après avis de la Commission « Famille » du 15 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal

Article 1 : APPROUVE les propositions d'actions émises par le Conseil Municipal des Jeunes :

- Écho d'ailleurs - Jumelage
- Pont de vie – Cohésion entre les CMJ et la Résidence Autonomie d'Arpavie
- Événement de fin d'année à l'espace Saint-Exupéry
- Une main tendue pour les animaux

Article 2 : DIT que les actions à engager seront traitées selon les procédures administratives en vigueur auprès des organismes prestataires.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariats correspondantes.

Article 4 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants
Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Acte à classer

DEL01102026Q21

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-27T15-55-22.00 (MI273448292)

Identifiant unique de l'acte :
095-219502523-20261001-DEL01102026Q21-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : JEUNESSE - APPROBATION DES PROJETS 2026/2027 DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ).

Date de décision : 01/10/2026

CERTIFIÉ
Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 21 - JEUN - Actions du CMJ.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date 27/10/26 à 15:55	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date 27/10/26 à 15:55	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date 27/10/26 à 16:01	